

Confirmation de participation

Nous confirmons par la présente que

Jérémy Poehler

en qualité d'**organe de contrôle indépendant** a participé à la formation de certification des installations photovoltaïques et a effectué le contrôle des connaissances le **08.10.2024 15:26:36**.

Jérémy Poehler remplit ainsi les conditions requises pour réaliser les certifications des installations PV d'une puissance inférieure à 100 kW conformément à l'OGOM art. 2 al. 2bis¹.

Ce certificat est valable pendant 12 mois à compter de la date du contrôle des connaissances.

Frick, 08.10.2024



Andrea Miksch

Responsable Garanties d'origine & Programmes
d'encouragement
Pronovo SA



Gerald Schreiber

Expert Garanties d'origine & Programmes
d'encouragement
Pronovo SA

¹Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) consultable sous https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/764/fr#art_2 en combinaison avec le rapport explicatif sur l'OGOM